LA VILLE DE ROMANS AU MILIEU DU XV° SIÈCLE ASPECTS INSTITUTIONNELS, ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

PAR

MARTINE PERROCHET

AVANT-PROPOS

Cette étude de Romans concerne plus particulièrement la société laīque, désignée par le terme de « Ville », et les aspects institutionnels et économiques qu'elle présente au milieu du xve siècle. L'époque retenue pour cadre de ce travail est celle de la confirmation des libertés de la ville et le temps du dauphin Louis II.

SOURCES

Les sources principales de notre documentation sont les archives communales de Romans conservées à la Bibliothèque municipale de la ville. Ce fonds comporte, pour la fin du Moyen Age, essentiellement des séries financières; il trouve son complément dans les Archives départementales de la Drôme (série E et sous-série 3 G, fonds du chapitre de Saint-Barnard) et dans les Archives départementales de l'Isère (série B, fonds de la Chambre des comptes). Des compléments sont apportés par des manuscrits de la Bibliothèque municipale de Grenoble, de la Bibliothèque nationale et la sous-série H⁴ des Archives nationales.

INTRODUCTION

Romans est, dans le sud du bas Dauphiné, le dernier pont sur l'Isère avant son confluent avec le Rhône. A Romans se croisent les voies du Valentinois vers les Alpes et de Lyon et Vienne en Provence. Cette position de ville-pont et de ville-carrefour explique son développement économique qui est à l'origine de son essor démographique autour de l'abbaye de Saint-Barnard implantée sur la rive droite de l'Isère au IXº siècle : la ville construisit au XIVº siècle une deuxième enceinte. Mais le fléchissement qui la marqua depuis n'en fit pas une ville double, étendue sur les deux rives de l'Isère et Romans ne sortit guère de ses murs avant le milieu du XIXº siècle. La topographie de ses quartiers et de ses rues est liée à la configuration géographique de son site, notamment à la pente du terrain. D'autre part, le régime torrentiel de l'Isère, détériorant souvent le pont, a eu une incidence importante sur les activités commerciales.

Sur le plan religieux, si la ville fut divisée en trois paroisses, celle qui domina fut Saint-Barnard, siège du chapitre et propriétaire des hôpitaux; un seul couvent s'y est établi, celui des frères Mineurs. Cette importance de l'abbaye de Saint-Barnard s'explique par le fait qu'elle fut jusqu'en 1344 le seul seigneur de la ville et qu'elle ne reconnaissait d'autre tutelle que celles du pape et de l'empereur. A partir de cette date, le dauphin, devenu coseigneur de la ville, prit une importance croissante qui marqua le début du déclin du chapitre. A partir du XIII^e siècle, les habitants de la ville tentèrent à maintes reprises de conquérir ou de faire confirmer leurs libertés, tant sur le plan politique que sur le plan économique, au prix de luttes parfois très dures.

PREMIÈRE PARTIE

ORGANISATION POLITIQUE

CHAPITRE PREMIER

LES REPRÉSENTANTS DES COSEIGNEURS

A partir du moment où Saint-Barnard dut rendre hommage au dauphin, ce dernier devint le maître véritable de la ville.

Bien que la nomination des juges ordinaires de la cour séculière appartînt alternativement à Saint-Barnard et au dauphin, ceux-ci avaient pour la plupart déjà exercé leurs fonctions dans des cours delphinales. Les juges exerçaient un contrôle sur le syndicat et la vie municipale.

A Romans exista jusqu'en 1450 un juge d'appel; les secondes appellations réservées d'abord à la cour de Rome passèrent ensuite à la juridiction delphinale.

Les coseigneurs étaient, sur le plan militaire, représentés par le capitaine qui avait autorité sur le syndicat pour assurer la sécurité de la ville, les habitants étant dispensés du guet hors de l'enceinte de Romans. En cas d'alerte cependant, les syndics pouvaient choisir directement des auxiliaires, capitaines nommés provisoirement et commissaires chargés de la défense de la ville.

CHAPITRE II

LA VILLE

Si tous les habitants de la Ville jouissaient de la franchise accordée par les coseigneurs, une certaine hiérarchie s'était établie de fait entre les différents groupes socio-professionnels, alors appelés «états». Les bourgeois et marchands, auxquels étaient adjoints les nobles et monnayeurs, constituaient le premier état: même s'ils ne formaient pas un groupe homogène sur le plan social et professionnel, de nombreux intérêts communs et leur rôle politique primordial justifiaient leur regroupement en un seul état. Ils représentaient environ 10 % des feux laïcs de la ville. L'état des mistériaux regroupant essentiellement des artisans et représentant 40 % de la population n'eut pas un grand rôle politique, contrairement à l'état des affaneurs ou agriculteurs qui représentaient le même pourcentage. L'importance politique des assemblées populaires s'explique par leur rôle qui consistait en l'élection des syndics, en la discussion des levées d'impôt direct et la ratification des décisions des syndics. Cependant elles n'étaient pas très représentatives de la Ville, car seuls les plus favorisés de la population y participaient régulièrement; ce qui explique que les syndics et conseillers étaient en majorité choisis parmi les bourgeois et marchands. Ceux-ci se réservaient les décisions concernant la sécurité de la ville et la levée d'impôts indirects.

Du fait de leur rééligibilité, 43 % des syndics exercèrent plusieurs syndicats de 1440 à 1460.

Cependant, le pouvoir général de décision et surtout les pouvoirs de justice appartenaient aux coseigneurs.

Lors de leur cessation de fonctions, les syndics rendaient des comptes et pouvaient se faire assister par des commissaires.

DEUXIÈME PARTIE

DÉMOGRAPHIE, ÉCONOMIE ET SOCIÉTÉ

CHAPITRE PREMIER

DÉMOGRAPHIE

Le chiffre global de la population ne peut être connu de façon précise, car le seul recensement possible est celui des feux imposés par la ville. Cependant, il est possible de déduire un chiffre approximatif à partir de la détermination du coefficient focal qui pour Romans était au milieu du xve siècle de 3,2, alors que la ville comptait 529 feux. L'étude démographique se fonde uniquement sur celle des feux.

Le nombre de feux imposés varia de façon importante au cours du xve siècle en fonction des difficultés économiques, de l'incidence des épidémies et des attaques contre lesquelles la ville eut à se défendre. Le chiffre le plus bas fut atteint au milieu du xve siècle, en liaison d'une part avec un appauvrissement de la population et, d'autre part, avec une diminution du nombre des habitants, ainsi que le prouvent le nombre des maisons en ruine et la diminution du nombre de personnes présentes par feu. Les habitants se répartissaient de façon inégale dans la ville : le périmètre de la première enceinte et les anciens faubourgs nord et ouest représentaient 82 % de la population. L'habitat ecclésiastique représentait deux catégories distinctes, d'une part le couvent des frères Mineurs, d'autre part les maisons, disséminées dans la ville, des membres de Saint-Barnard. L'étude de la densité de la population montre que les quartiers les plus peuplés étaient le quartier de Saint-Barnard, centre économique de la ville, le quartier de la Pavigne, ancien noyau urbain, et les quartiers de Fontcouverte, du Macel et des Réaux. La densité globale pour l'ensemble de la ville est de dix-neuf feux à l'hectare, si l'on tient compte des feux de Saint-Barnard. Si on constate une certaine mobilité de la population à l'intérieur de l'enceinte de la ville, les mouvements d'émigration et d'immigration surtout étaient liés aux conditions économiques de la ville, les artisans étant les plus nombreux à s'installer à Romans.

CHAPITRE II

LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Une part importante de la population était occupée au travail de la terre : les deux cinquièmes des habitants étaient des cultivateurs. La plupart des métiers artisanaux consistaient en la transformation des matières premières produites par l'agriculture et l'élevage, d'où l'importance des métiers de l'alimentation et du travail du cuir, cette dernière activité s'étant perpétuée jusqu'à nos jours.

Les métiers du textile, hormis les drapiers, et les métiers des métaux et du bâtiment, moins bien représentés, constituaient les secteurs artisanaux les plus pauvres. Les marchands étaient peu nombreux; ils pratiquaient généralement un commerce non spécialisé. Ils représentaient cependant la couche la plus favorisée de la population et jouaient un rôle prépondérant.

La répartition des métiers dans la ville était inégale, les marchands et artisans se regroupant pour la plupart dans le périmètre de la première enceinte, les affaneurs dans les anciens faubourgs nord et ouest; l'ancien faubourg est apparaît comme assez représentatif des activités de la ville, tous les secteurs économiques y étant représentés malgré son faible peuplement. Une des caractéristiques de la ville est la spécialisation très poussée de certains quartiers, les plus représentatifs étant celui du Macel, axé sur la vente de la viande comme l'indique son nom, celui des Réaux où se trouvaient la plupart des moulins et celui des Chochères spécialisé dans les premiers stades de transformation du cuir.

CHAPITRE III

ASPECTS DE LA VIE DE ROMANS

L'habitat était caractérisé par l'existence de maisons présentant souvent plusieurs étages et dont les pièces d'habitation étaient disposées autour de cours intérieures ou de jardins.

D'autre part, on note, au milieu du xve siècle, de nombreuses maisons inhabitées ou en ruine. Elles se répartissaient de façon assez homogène dans les différents quartiers, tous touchés par les difficultés économiques de l'époque qui d'ailleurs accentuèrent les contrastes sociaux, ainsi qu'en témoignent les rôles de la taille. 30 % de la population, des marchands et bourgeois essentiellement, payaient 70 % de l'impôt, les quatre plus imposés payaient autant que 40 % des moins favorisés. Les cotes variaient dans la proportion de un sur cent.

TROISIÈME PARTIE

LES FINANCES DE LA VILLE

CHAPITRE PREMIER

L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE ET SON PERSONNEL

Les receveurs généraux, nommés pour un an par les coseigneurs, briguaient souvent ensuite un mandat de syndic, les syndics ayant dans leurs attributions l'ordonnancement des dépenses. La tenue des comptes par le receveur général était à Romans une pratique constitutionnelle régulière qui existait dès le xive siècle. En fin de mandat, le receveur général rendait des comptes aux représentants des coseigneurs. Les dépenses extraordinaires justifiaient généralement la nomination d'un receveur particulier.

CHAPITRE II

LES RESSOURCES FINANCIÈRES

Les revenus patrimoniaux. — Les revenus patrimoniaux représentaient peu de choses dans les finances de la ville. Ils consistaient en quelques pensions ou rentes, quelques maisons léguées à la communauté.

La taille. — Le droit pour la ville de lever elle-même la taille et d'en gérer la recette était très étroitement lié à ses libertés. Cependant l'autonomie de la Ville était très limitée, le consentement des coseigneurs étant toujours nécessaire. C'était la prévision de dépenses à effectuer qui motivait la levée et le montant d'une taille. La taille était personnelle, l'habitant de la ville étant tenu de participer aux charges et les cotes déterminées en fonction du nombre de feux taillables et de l'estimation approximative des biens de chacun. L'impôt direct était réparti de façon inégale entre les trois états de la ville, les bourgeois et marchands contribuant beaucoup plus largement. Il était généralement

prélevé une à trois tailles par an. Étaient exemptés de droit les ecclésiastiques, les officiers de l'Église et les forains, étrangers possédant des biens à Romans; les monnayeurs étaient imposés de façon irrégulière et de toute façon payaient rarement. Des exemptions temporaires étaient prévues pour les feux les plus misérables et les nouveaux immigrants qui étaient généralement affranchis pour six ans.

La taille représentait en moyenne 60 % des recettes de la ville.

Les prêts. — Lorsque les dépenses de la ville le rendaient nécessaire, des emprunts étaient décidés par les syndics soit sous forme de prêt accordé à la ville par un riche marchand, soit sous forme d'emprunt forcé sur un petit nombre d'habitants. Les sommes ainsi encaissées ne donnaient pas droit à intérêt et étaient remboursées assez rapidement, dans les deux ans en général.

Les prêteurs les plus habituels étaient les marchands et les travailleurs du cuir.

L'impôt indirect. — L'impôt indirect levé par la Ville était soumis à l'autorisation des coseigneurs auxquels la concession de tributs pour une durée limitée donnait lieu à un paiement.

La Ville cédait ces concessions au cours d'une enchère à des fermiers qui ensuite prélevaient ces tributs pour leur propre compte, selon un tarif fixé par les lettres de concession. Cette levée d'impôt concernait essentiellement les denrées alimentaires et les matières premières. La recette perçue par la Ville variait d'une part en fonction de la ferme considérée et d'autre part en fonction des années d'attribution. Les sommes perçues étaient utilisées essentiellement à la construction et réparation de l'enceinte et des ponts, l'impôt indirect compensant l'absence de revenus patrimoniaux. Bien qu'il fût pour la Ville un moyen d'assumer ses charges, il était très impopulaire.

CHAPITRE III

LES DÉPENSES

Les paiements de la Ville à Saint-Barnard représentaient peu de chose dans ses dépenses; ils consistaient en quelques rentes et tributs. Les dépenses de la ville proprement dites (rémunération du personnel municipal, frais de mission, organisation matérielle de la sécurité et divers travaux et réparations) représentaient une part beaucoup plus importante du budget total, soit environ 36 %.

Mais les dépenses principales étaient dues au paiement du subside delphinal qui, si on y ajoute les quelques tributs et pensions que la ville devait aussi lui verser, représentait 59 % des dépenses.

CHAPITRE IV

BILAN FINANCIER

La comparaison globale des recettes et des dépenses permet de constater que les finances de la ville étaient pratiquement toujours en équilibre.

CONCLUSION

La ville de Romans, implantée autour du monastère de Saint-Barnard, subissait l'emprise de son chapitre qui peu à peu laissa la première place au dauphin. Ville de syndicat, elle connut des assemblées populaires animées qui jouèrent un grand rôle dans le fonctionnement de ses institutions. En dépit des contrastes sociaux très marqués entre les différentes couches de la population et accentués par les difficultés économiques, le commerce et l'artisanat étaient très actifs. Les finances romanaises, malgré de lourdes charges, montraient un budget équilibré, les comptes étant tenus de façon précise et régulière par un receveur principal.

PIÈCES JUSTIFICATIVES